



Charte d'Alternatiba 06

Préambule

La charte s'applique en toute circonstance à toutes les activités d'Alternatiba 06.

Article 1

L'adhésion à Alternatiba 06 implique le respect et l'acceptation de la présente charte. Le non-respect de la charte peut conduire à une suspension des avantages consentis par l'association à l'adhérent, voire à une suspension.

Article 2

Les activités d'Alternatiba 06 ont pour but, entre autres, de montrer qu'il existe des alternatives concrètes en matière de transformation économique, sociale, écologique et démocratique de la société, d'organiser des actions positives, de faire découvrir ces alternatives, d'informer et sensibiliser le public aux nouveaux enjeux locaux et globaux.

Article 3

Les activités d'Alternatiba 06 se concentrent sur l'organisation de villages des alternatives, qui comportent à la fois un forum, un festival et une fête populaire, ou tout autre événement préparatoire. Ces activités se traduisent par des conférences, des expositions, des stands, des ateliers, des démonstrations pratiques mais également des repas, des animations, des concerts, des déambulations artistiques, etc.

Article 4

Seul un adhérent pourra participer à l'organisation d'une activité Alternatiba 06. Les membres d'une association qui a adhéré en tant que personne morale à l'association pourront ainsi participer à l'organisation également.

Article 5

Le choix des participants aux événements d'Alternatiba s'effectuera dans un esprit d'ouverture large: c'est le contenu d'une initiative, solution ou pratique ainsi que son caractère concret, alternatif, innovant, reproductible ou créatif qui importera et non la nature de l'organisation (association, PME, collectivité, ou simple individu).

Article 6

La participation aux événements d'Alternatiba 06 implique le respect des principes suivants :

- Démarche : associative, coopérative, collaborative
- Engagement écologique : utilisation au mieux de ressources renouvelables (bois, énergies renouvelables...)
- Déchets : viser la réduction des déchets à la source, grâce à des gobelets lavables (non jetables), consignés, réutilisation des matériaux d'une année sur l'autre

- Programmation & animations : originales, inattendues, inédites, qui sortent du commun, simples ... ou folles et gigantesques, avec priorité aux artistes locaux, autoproduits, et /ou issus de labels indépendants
- Social et équitable : en cas de rémunération des artistes & intervenant-e-s, celle-ci sera équitable, et les personnes ne seront pas exploitées par l'organisation des événements
- Restauration : alimentation de saison en provenance de producteurs écoresponsables ou de producteurs bio issus de préférence de l'agriculture paysanne, locale et des menus adaptés pour personnes végétariennes ou végétaliennes
- Tarifs : abordables, populaires, avec prix réduits pour les personnes ayant peu de ressources
- Mélangé-e-s ! : avec des espaces où artistes et publics peuvent se rencontrer, se côtoyer, manger à la même table, en toute simplicité
- Participatif : Le festival est organisé par des bénévoles. Chaque citoyenne, chaque citoyen motivé par les objectifs du festival et partageant cette charte est la/le bienvenu-e pour se joindre à Alternatiba 06 ou donner un coup de main ponctuel
- Dépaysant ! : par exemple, un festival de théâtre d'appartements où les pièces & représentations ont lieu chez les gens, ou au pied des immeubles, des déambulations auxquelles le public peut participer lui-même (en toute sécurité)
- Innovante : présence d'une boîte à idées sur place pour que chacun-e (public, artistes, organisation...) puisse donner son avis et permettre à la rencontre de se passer encore mieux à chaque édition !
- Sans matraquage publicitaire : les yeux ne rencontrent pas de matraquage publicitaire et autre pub-tréfaction, car les personnes qui veulent manger ou boire savent comment faire, pas besoin de leur dire quoi, comment ni avec quelle marque ! Nos désirs ne sont ni des marchandises, ni des parts de marché : nos désirs sont désordres
- Transparence et démocratie : le budget des événements est connu ou peut l'être facilement par le public, sur simple demande ; la structure organisatrice et les institutions participantes ne sont pas issues, ne soutiennent pas et ne bénéficient pas de subventions ou de sponsors radioactifs, oligarchiques ou douteux (entreprise transnationales notamment), et disposent si possible d'un compte dans une banque transparente et écologique comme La NEF.
- Financement : il sera recherché toutes les solutions répondant à cette charte pour trouver préférentiellement un autofinancement. Tout autre apport sera examiné par le Comité Collégial qui veillera à la déontologie du financement. Chaque événement est préparé puis réalisé en recherchant la gratuité, la participation active, le don et le troc. Une demande de financement extérieur ne peut être faite qu'après avoir envisagé ces pistes.
- Outils de communication : il sera fait usage au maximum possible des outils de collaboration issus des logiciels libres.

Article 7

Lors des événements d'Alternatiba 06, il ne s'agira pas uniquement de faire la promotion de son organisation, mais avant tout de bien mettre en avant des pratiques alternatives. Les fausses solutions relevant du « green washing » ou « éco-blanchiment » (procédé marketing pour se donner une image « écolo ») ne seront pas considérées comme des actions alternatives à présenter.

Article 8

La vente de produits dans le cadre d'activité d'Alternatiba 06 nécessitera une autorisation au préalable.

Article 9

Alternatiba 06 répond à une réelle volonté démocratique. Le processus d'organisation d'événement s'effectue dans un cadre autogéré, bienveillant, ouvert, transparent, coopératif et participatif. Les propos ou comportements violents, qui porteraient atteinte à la dignité de la personne humaine, ne seront pas tolérés. Tout manquement ou comportement non conforme à la Charte sera passible d'exclusion et en cas de conflit.

Article 10

Toute association et tous citoyens désirant s'investir dans l'organisation et qui adhèrent aux statuts et à cette charte sont les bienvenus. Toute forme d'investissement est la bienvenue, aucune compétence particulière n'est requise. Qu'importe le temps qu'on peut y consacrer, le principal étant de partager les valeurs d'Alternatiba 06 et de la charte.

Article 11

Les adhérent-e-s sont libres d'intégrer un ou plusieurs groupes de travail, de quitter ou de changer de groupe selon leur propre libre arbitre, à partir du moment où ils s'engagent à communiquer les informations qu'ils détiennent pour faciliter la reprise de la tâche qu'ils avaient prise en charge.

Article 12

Les réunions d'Alternatiba 06 commencent et finissent à l'heure. Un ordre du jour détaillé est communiqué au préalable à l'ensemble des participant-e-s. Les réunions ne servent qu'à traiter les points soumis à l'ordre du jour. Il y a trois facilitateurs par réunion : un modérateur, un secrétaire et une personne chargée de gérer les tours et temps de parole.

Article 13

Dans un esprit de respect, de bon fonctionnement et d'aisance de la communication, Alternatiba 06 demande à ses membres de suivre les recommandations suivantes lors des réunions :

- Parler chacun à son tour, un à la fois. Le tour de parole doit être respecté.
- Rester courtois
- Être attentif à être synthétique (nous pouvons être nombreux)
- Être attentif à être constructif, c'est-à-dire éviter de nourrir la dualité et la division
- Être factuel c'est à dire éviter les spéculations, les suppositions hypothétiques et les débats d'ordre "théorique"

Article 14

Alternatiba 06 cultivera du mieux possible efficacité en réunion et convivialité avec des temps de partage et de discussion hors des moments de travail.